

Groupe Pays Madagascar

Le 03 octobre 2006

Dates à retenir :

- 17 octobre : journée mondiale de refus de la misère et de mobilisation pour les Objectifs du Millénaire
- 11-19 novembre : Semaine de la Solidarité internationale
- 21 novembre : réunion de restitution du sommet Africités 4, 14h à CUF
- 22 et 23 novembre : colloque « La coopération décentralisée change-t-elle de sens ? », à la Sorbonne
- 6 décembre : Assemblée générale de Cités Unies France, Hôtel de Ville de Paris
- 12 décembre : Première Journée de la coopération décentralisée, « l'Appui institutionnel, une nouvelle priorité de la coopération décentralisée », à CUF (10h-16h)

Octobre 2006

Compte-rendu

Présents :

Collectivités locales :

Mireille KERBAOL (Conseil Régional d'Aquitaine), Nadège LECLUSE (Conseil Régional Basse-Normandie), Emilie CASTEL (CR Bourgogne), Daniele OFFORT et Denise ROUSSEL (Château Thierry), Annick LAPART (CG des Deux Sèvres), Jean-Louis DESTANS (Conseil Général de l'Eure), Danielle PETIT-VU (Conseil Régional Ile-de-France), Emilie BECOUZE (Conseil Général d'Ille et Vilaine), Mohamed ALI Ahamadi DINI (CG Mayotte), Laurent BOUDO (ODISEA), André VANTOMME et Camille ALDABAGHY (Conseil Général de l'Oise), Sylviane RIVIERE (Ville de La Possession-97), Marc FAUVIN (Comité de Jumelage St Priest-en-Jarez/ Ile Sainte Marie), Nathalie PRUVOST (Villeneuve d'Ascq).

Autres Institutions :

Michel Nicolas RAKOTONDRA SOA (Ambassade de Madagascar), Pierre LAYE (ministère des Affaires étrangères/ bureau de la gouvernance locale), Mamy RATRIMOARIVONY (Consortium de Solidarité avec Madagascar), LOÏC MONJOUR (EAST), Dominique-Cécile VARNAT et Malika CHAFI (Fondation Abbé Pierre), Jean-Pierre DAVID (AIMF), Astrid FREY et Constance KOUKOU (Cités Unies France).

Excusés :

Collectivités locales :

Alain ROUSSET (Conseil Régional d'Aquitaine), Jean-Yves LE DRIAN (Conseil Régional de Bretagne), Denis LESAGE (CG la Manche), Charles-Henri MALECOT et Philippe PRUD'HOMME (Lyon, Grand Lyon), Pierre GIOVANELLEI et Anna MENDY (Grand Quevilly), Alain MOREAU (Le Port), Jean-Marie MORISSET (Conseil Général des Deux Sèvres), Michel DELEBARRE (Communauté urbaine de Dunkerque), Michel THIOLLIÈRE (Ville de Saint-Étienne) Ginette VERBRUGGHE et Yann DERLYN (Conseil Régional Nord Pas de Calais), Jean-Pierre VIAL (CG Savoie).

Autres Institutions :

Antoine JOLY (Ministère des Affaires étrangères).

Propos introductifs de Jean-Louis Destans, président du groupe pays Madagascar

Monsieur Destans rappelle quelques informations d'ordre général :

- Rémi STOQUART, assistant technique jusqu'ici auprès du ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du territoire malgache (MDAT) est désormais rattaché à l'Ambassade de France.
- Le MDAT malgache envisage une mission en France, en décembre ; cette mission prévoit de rencontrer les collectivités françaises engagées en coopération avec Madagascar, ce qui signifiera une autre réunion du groupe pays Madagascar. Aucune date précise n'est avancée pour le moment.
- Après quatre ans de services, Monsieur Romain LOUVET, attaché de coopération en charge de la coopération décentralisée, a quitté cette fonction au Service de coopération de l'Ambassade de France. Son remplaçant, Monsieur Jean-François GILLON, était auparavant en poste au Gabon. Il est toujours épaulé dans cette fonction par Julie FEROLDI, volontaire internationale.
- L'association des femmes maires de Madagascar continue à être très active. Elle recherche des partenariats pour ses communes membres, au nombre de 61, dont 60 se situent en milieu rural. Si vous êtes intéressés, merci de contacter Astrid FREY, au pôle Afrique de Cités Unies France.

Le tour de table met en avant :

- Plusieurs collectivités et organisations ont développé un axe de coopération autour de l'eau (AIMF –Tamatave ; La Possession – adduction d'eau à Antanifotsy ; CG Ille et Vilaine –eau dans le cadre de la structuration de la filière laitière ; CG Oise – travail sur eau & santé à Tuléar ; Château Thierry – l'eau en milieu rural à Ambohitrolomahisty).
- Un débat s'engage sur le cadre juridique de la coopération décentralisée à partir du témoignage du CG des Deux Sèvres à propos du jugement du Tribunal Administratif de Poitiers invalidant leur coopération avec Madagascar pour défaut d'intérêt local. Comment sécuriser les actions de coopération décentralisée ? Il est rappelé qu'une proposition de loi a été approuvée en première lecture par le Sénat (loi Thiollière) ; il appartient maintenant à l'Assemblée nationale de la porter à l'ordre du jour. Cités Unies France s'est engagé à approcher les différents groupes parlementaires en ce sens, pour que la loi puisse être adoptée avant la fin de la législature.

Le cadre juridique de la coopération décentralisée pourra faire l'objet d'un échange plus approfondi lors de la prochaine réunion du Groupe pays.

Présentation par Mamy RATRIMOARIVONY, membre du Consortium de Solidarité avec Madagascar : Le problème de l'eau et de l'assainissement pour la population malgache. Etat des lieux.

Son exposé est illustré de diapositives du quotidien des malgaches. Elle tient à présenter ses excuses pour ce qu'elle va dire, s'étant engagée à parler de la réalité.

En milieu rural :

- L'eau potable est un bien rare dans de nombreuses régions. Aller chercher de l'eau à une source ou le long d'une rivière dans des récipients de 3 ou 5 litres à des distances importantes constitue une occupation quotidienne importante pour les femmes et les enfants. Il en résulte :
 - o des problèmes d'hygiène : l'eau disponible n'étant elle-même pas potable dans certains cas,

- des problèmes liés à l'utilisation multiple de l'eau des rivières à la fois pour le bétail, la consommation humaine, la lessive, l'hygiène corporelle et même comme lieu où faire ses besoins dans de nombreux endroits. Des latrines sont construites pour pallier la situation mais leur entretien laisse à désirer face au manque d'eau.
 - Il en résulte des problèmes pour la santé humaine (maladies diarrhéiques, mortalité infantile) et pour l'agriculture
- le nombre de puits augmente mais l'eau des puits creusés de manière artisanale n'est pas toujours propre. Dans l'Androy (région à basse pluviométrie du Sud de Madagascar) les puits ne seraient pas une solution adaptée à toutes les localités car dans certains endroits, l'eau se trouve à une profondeur trop importante, sa salinité est trop élevée et le débit insuffisant.

En milieu urbain :

- Dans les agglomérations urbaines le nombre de points d'eau insuffisant entraîne une utilisation de l'eau avec beaucoup de parcimonie. Etre vendeur d'eau est d'ailleurs un métier : chercher de l'eau à une source ou un puits éloignés de la ville, la porter dans un récipient jusqu'au domicile des particuliers ou sur une charrette vers un point de vente dans le centre de l'agglomération.
- Le problème de gestion et d'entretien des bornes-fontaines se pose également : d'utilisation théoriquement payante, quelques-unes des rares qui existent sont hors d'usage par manque d'entretien et par mauvaise organisation de la gestion.
- La rareté de l'eau potable combinée au curage trop peu fréquent des canaux d'évacuation des eaux de pluie et des eaux usées et à l'amoncellement des ordures entraîne une dégradation de l'assainissement dans les centres urbains qui favorise les maladies et épidémies au sein des habitants déjà affaiblis par la malnutrition.

La gravité et le caractère durable des problèmes de l'eau, hygiène et assainissement à Madagascar rendent obligatoires la mise en place actuelle de l'éducation au lavage des mains au savon, par exemple, pour prévenir le choléra. D'où l'appel lancé pour une prise en compte d'actions dans le domaine de l'eau, hygiène et assainissement dans la coopération décentralisée.

Quelles solutions ?

Mamy Ratriamoarivony rappelle le travail de l'ONG TARATRA (présenté par Jean-Yves BARRERE, président du Consortium, cf. compte-rendu de la réunion du groupe pays le 15 mars 2006) qui, suite à ces travaux de forage de puits, a inventé, en s'appuyant sur les échanges avec les populations, une pompe à eau fermée et protégée. Dans les zones pourvues d'eau grâce au forage de puits, cette ONG a enseigné aux populations le développement du maraîchage comme moyen d'améliorer la santé des enfants et les revenus des femmes, leur permettant ainsi d'être davantage reconnues et de prendre des décisions dans la vie de la famille et du village.

Extrait du CR du 15 mars 2006 :

- Eau - Hygiène - Assainissement : Taratra réalise 70 % de son activité dans ce domaine : alimentation en eau par puits des villages avec pompe à main, latrines, lavage des mains, hygiène corporelle... 700 villages ont été alimentés en eau potable et disposent d'un Comité de l'eau. En outre, Taratra intervient en appui aux groupements villageois pour le développement de la culture maraîchère, qui permet une utilisation de l'eau du puits pour une amélioration du revenu familial; également

en appui au reboisement tant au niveau communautaire que scolaire pour la sauvegarde de l'environnement et la conservation de la nappe phréatique....Taratra travaille avec la Banque Mondiale, l'Unicef, l'Union Européenne, la Coopération Suisse, Japonaise, Water AID,... et une commune Suisse Müntsigen. TARATRA dispose pour ce faire d'une équipe permanente d'une centaine de personnes : 2 ingénieurs hydrauliciens, 1 ingénieur mécanicien, 6 techniciens en hydrogéologie et génie civil, 5 sociologues/anthropologues, 1 biologiste, 1 ingénieur agronome, 2 juristes, 2 géographes, 6 gestionnaires formateurs, 60 puisatiers et maçons, 60 animateurs/trices, 15 techniciens agronomes, 20 personnels administratifs...
À Betioky, dans le Sud, Taratra dispose d'une unité de production de pompes manuelles pour les besoins des différents projets à Madagascar et également pour l'exportation au Mozambique.

L'intervenante invite les collectivités à bien réfléchir aux représentations culturelles, lorsqu'elles décident de la mise en place de latrines ; elle cite l'exemple de latrines peintes blanches, qui n'ont pas été utilisées parce qu'elles étaient plus belles que les habitations des populations cibles.

Enfin, elle mentionne les actions du réseau Eau à Madagascar coordonnées par l'équipe WASH-Madagascar qui envisage, entre autres, la création d'un centre de formation aux métiers de l'eau (Water, Sanitation and Hygiene, initiative du Water Supply and Sanitation Collaborative Council qui vise à mettre durablement en place des services d'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, en mettant un accent particulier sur le rôle éducatif des femmes. Plus d'informations, en anglais : www.wsscc.org).

Pour finir, elle rappelle l'historique du Consortium de Solidarité avec Madagascar, créé en réponse aux événements de 2001, pour une solidarité avec la société civile malgache. Le Consortium entretient de nombreux liens avec des associations malgaches, notamment avec la Plate-forme nationale de la société civile malgache. Le Consortium s'investit dans la mise en relation et le suivi de projets qui ont une gestion transparente et la confiance de la population.

Remarques soulevées par l'intervention :

- L'importance de mettre en place des équipements modernes ; le problème de l'eau potable pour les humains et l'importance de l'éducation sanitaire qui présuppose une phase de plusieurs mois d'accompagnement et d'étude du comportement de la population.
- L'importance des outils de planification ; la mise en place de périmètres de protection des lieux de captage.
- La nécessité de **poursuivre les débats** sur cette question, en invitation à la prochaine réunion des **Agences de gestion des bassins de l'eau, l'Agence nationale de l'eau, PS-EAU...** D'autant plus depuis la **loi Oudin-Santini**. L'AIMF aussi travaille avec des agences de l'eau et des communautés d'agglomération.
- L'Agence française de développement a financé des projets dans le domaine de l'eau et de l'assainissement à Diego Suarez, Antsirabé, Mahajanga et Antananarivo.

Le Conseil régional Ile de France présente brièvement son projet de « plan bleu – plan vert », sur Antananarivo. Ce projet, qui démarre au 1^{er} octobre 2006, vise à mettre en place des « zones de protection du patrimoine et du paysage ». Il s'agit aussi de

favoriser le « développement solidaire » par l'agriculture urbaine, le développement local et artisanal. Un autre volet est le développement d'un « programme socio-sanitaire » avec EAST, ONG française qui a été associée très en amont du projet. L'étude des interdits est également prise en compte dans ce programme.

Le représentant de l'Ambassade de Madagascar, le ministre conseiller Michel Nicolas RAKOTONDRA SOA, présente le Code de l'eau à Madagascar. Le Code a pour objectif d'assurer l'accès à l'eau potable pour 80% de la population en 2015. Pour cela, le Code de l'eau a pris les options suivantes :

- la participation du secteur privé (fin du monopole de la JIRAMA)
- la fin de la gratuité de l'eau
- l'appui de différents bailleurs de fonds, dont la Banque mondiale, à la réalisation de projets pilote. Il en va ainsi de la composante eau du programme ACORDS de l'Union européenne.

La mise en place de différentes institutions sont prévues :

- l'Autorité nationale de l'eau et de l'assainissement, qui aura pour charge de coordonner les différentes initiatives.
- Un organisme régulateur du service public de l'eau et de l'assainissement qui comporte des représentants des différents ministères concernés. Ceci répond à la nature transversale de la question de l'eau.

Une Charte de l'environnement a été élaborée en ce sens (loi du 21 décembre 1990) pose également des principes qui s'imposent à tous les acteurs de l'eau. Enfin, à notre que les communes sont maîtres d'ouvrages des systèmes d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement collectifs des eaux usagés domestiques.

Les Centres d'appui aux Communes (CAC) et l'appui institutionnel

Astrid Frey fait une brève introduction sur ce mécanisme d'appui aux communes, développé par le ministère malgache de la Décentralisation et de l'Aménagement du territoire (MDAT). Comme l'ont fait d'autres pays, le choix malgache est de mutualiser des services à l'intention de plusieurs communes, avec l'idée d'autonomiser le fonctionnement des CAC en faisant payer les prestations rendues. La mise en place des CAC part du constat des inégalités territoriales entre communes et d'un appui technique aujourd'hui souvent fourni de l'extérieur et dans une « logique de substitution ».

Les CAC seront constitués d'une équipe de 2 à 3 personnes : un généraliste et des spécialistes, selon les besoins. Ils pourront couvrir entre 15 et 25 communes, servir d'interface entre les communes, l'administration et les partenaires au développement, servir aussi de relais aux Régions et alimenter un observatoire du développement local.

Financés par des bailleurs et par le MDAT, ils devront être autonomes au bout de trois ans.

Deux CAC tests devraient bientôt voir le jour :

- un CAC à Antanifotsy, partenariat avec La Possession et Villeneuve d'Ascq
- un CAC à Tsihombé/ volonté du passage à l'échelle de la coopération du CG de l'Eure avec la région Androy.

La Possession est disposé à cofinancer un CAC ; la recherche d'un volontaire du progrès est en cours.

Le CG de l'Eure souhaite faire ni de la substitution, ni de l'appui à des projets, mais venir en appui dans une perspective à moyen terme, à un processus de planification, de capitalisation régionale dans un contexte où la Région manque de moyens et ne dispose même pas d'un accès Internet.

La représentante du CG de l'Oise qui a été deux ans volontaire du progrès à Madagascar évoque les équipes mises en place dans le cadre du programme PAIQ (Programme d'appui aux initiatives de quartiers) de la coopération françaises, et qui pourraient être « transformées » en équipe CAC.

Le représentant du ministère des Affaires étrangères rappelle que la coopération française souhaite privilégier l'appui aux politiques nationales et non entrer dans une logique de projets. Il évoque en particulier l'appui aux régions et à la planification de l'aménagement du territoire.

Les CAC posent la question de la place de l'appui institutionnel dans la coopération décentralisée. Les discussions définissent l'appui institutionnel comme recouvrant à la fois la capacité institutionnelle à accéder aux financements internationaux, celle de savoir planifier à long terme et de mener une réflexion globale sur la fiscalité locale et les services.

Le Conseil régional Aquitaine soulève la problématique des guichets fonciers et de leur fonctionnement, qui dépassent les compétences des collectivités françaises. Le Conseil régional de Basse-Normandie s'est vu formulé une demande d'appui institutionnel pour le contrôleur fiscal.

Récapitulatif :

Les participants ont souhaité poursuivre les échanges sur les thèmes suivants :

- l'eau et l'assainissement, en associant des agences de l'eau
- le cadre juridique de la coopération décentralisée.

Lors d'une prochaine réunion, la problématique foncière pourra aussi faire l'objet d'un échange.

Intervention de la Fondation Abbé Pierre

Depuis 2003, 175 familles ont été relogées de bidonvilles vers des villages, créés.

Le projet présenté se situe sur la commune de Vinaninkarena, autour d'Antisrabé et consiste en le relogement de 60 familles SDF en milieu rural ; c'est le 3^e village ainsi créé. Les adultes seront formés à l'agriculture ; une ferme expérimentale sera mise en place. Une école existe déjà. Une borne-fontaine existera pour 10 maisons. La commune a fait don du terrain. De plus, un travail est effectué sur l'accessibilité à la propriété.

C'est l'association des habitants qui proposera et portera des activités économiques. Une parcelle de 1000 m² sera gérée par la coopérative du village.

La Fondation a développé différents partenariats dans le Nord Pas-de-Calais, dans les régions PACA et Ile de France. Elle se tient à la disposition pour des informations supplémentaires/ possibilités de cofinancements.

Contacts :

Consortium de Solidarité avec Madagascar

Jean-Yves BARRERE, président, Mèl : jy.barrere@free.fr

Mamy RATRIMOARIVONY Mèl : mamyratrim@yahoo.fr

Tél : 01 45 34 58 48 et <http://madagascarconsortium.free.fr>

Fondation Abbé Pierre

Dominique-Cécile VARNAT, pôle Habitat Solidarité, Missions internationales

Tél : 01 55 56 37 40 Fax : 01 55 56 37 03

Mèl : dcvarnat@fondation-abbe-pierre.fr

Documents distribués :

- les activités du groupe AfD à Madagascar, avril
- le Code de l'eau à Madagascar
- le Dispositif d'appui aux communes : les Centres d'appui aux communes, Manuel de procédures, Mars 2006, document MDAT